

33 Principes directeurs sur l'élaboration des politiques en matière de terminologie

Diplari Christine

ΡΕΣΥΜΕ

Dans les dernières années, la planification en matière de terminologie a pris une place prépondérante dans un grand nombre de pays. En effet, de nombreuses activités de planification des terminologies ont été menées dans de domaines divers. Néanmoins, il est bien connu que les politiques et les stratégies de la terminologie doivent prendre en compte de multiples facteurs démographiques, culturels, ethnographiques et sociolinguistiques. Dans ce contexte, en 2005, l'UNESCO a publié un document intitulé «Principes directeurs sur l'élaboration des politiques en matière de terminologie» concernant toutes les communautés linguistiques. Il s'agit d'un document rédigé par le Centre International d'Information pour la Terminologie (Infoterm). Cette communication essaie d'analyser le document en question, en insistant particulièrement sur les conditions et les étapes nécessaires pour l'élaboration, la planification et la mise en œuvre systématique d'une politique de terminologie.

Plus précisément, il résulte qu'il y a des critères assurant le succès des politiques nationales de terminologie: l'adoption d'approches intégratives et coopératives, des principes du management des ressources humaines et du e-learning, le rapport direct avec l'évolution technologique permettant l'usage constructif des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des Technologies du Langage Humain (TLH), la considération de méthodes basées sur la recherche ainsi que la sauvegarde d'un degré élevé d'éducation et d'expertise linguistique. De l'autre côté, indépendamment de la situation économique, sociale et politique d'un pays, les étapes à suivre pour une politique de terminologie bien menée se résument à quatre phases: celle de la préparation, de la formulation, de l'implémentation et du soutien de l'infrastructure de terminologie.

Βασικές αρχές για την εκπόνηση πολιτικών στον τομέα της ορολογίας

Διπλήρη Χριστίνα

ΠΕΡΙΛΗΨΗ

Τα τελευταία χρόνια, ο σχεδιασμός στον τομέα της ορολογίας κατέχει εξέχουσα θέση σε πολλές χώρες. Πράγματι, πολλές δραστηριότητες σχεδιασμού ορολογίας πραγματοποιήθηκαν σε διάφορους τομείς. Εντούτοις, είναι γνωστό ότι οι πολιτικές και οι στρατηγικές ορολογίας πρέπει να λαμβάνουν υπόψη διάφορους παράγοντες, δημογραφικούς, πολιτισμικούς, εθνογραφικούς και κοινωνιογλωσσολογικούς. Το 2005, ο Οργανισμός των Ηνωμένων Εθνών για την Παιδεία, την Επιστήμη και τον Πολιτισμό (UNESCO) εξέδωσε ένα εγχειρίδιο με τίτλο «Βασικές αρχές για την εκπόνηση πολιτικών στον τομέα της ορολογίας» για όλες τις γλωσσικές κοινότητες. Η παρούσα ανακοίνωση, βασισμένη στο εγχειρίδιο αυτό, αναφέρεται στα απαραίτητα στάδια για το σχεδιασμό, την εκπόνηση και την εφαρμογή μιας πολιτικής στον τομέα της ορολογίας.

0 Introduction

La terminologie, comme discipline dont l'objet est l'étude et la compilation des termes spécialisés est ancienne. Cependant, c'est seulement au cours des dernières années qu'elle a connu un développement systématique menant une réflexion profonde sur ses principes, ses fondements et ses méthodes et obtenant la reconnaissance générale de son importance sociale et politique tant sur le plan national qu'international [1].

Ainsi, à l'ère actuelle, des professionnels et des décideurs ont pris conscience de la valeur éminente de la terminologie en tant qu'outil de communication et de transfert de connaissances, omniprésent dans toute activité humaine. En effet, la terminologie n'est pas coupée de la pratique sociale, constituant un élément décisif de l'évolution politique, économique et culturelle mondiale [2]. Les pays et les communautés linguistiques comprennent la nécessité de formuler des politiques de terminologie systématiques afin d'améliorer leur compétitivité. Cette tendance est favorisée par l'esprit de globalisation existant. C'est pourquoi on assiste à la mise en place de politiques terminologiques [3].

Dans ce contexte, en 2005, l'UNESCO a publié un document intitulé «Principes directeurs sur l'élaboration des politiques en matière de terminologie» concernant toutes les communautés linguistiques. Il s'agit d'un document rédigé par le Centre International d'Information pour la Terminologie (Infoterm). L'objectif de cette publication est de fournir une assistance méthodologique concernant la formulation et l'implantation d'une politique de terminologie. Ces principes directeurs sont désignés de façon à être utiles à tous les pays et à toutes les communautés linguistiques, indépendamment de leur niveau de développement terminologique.

Cette communication se focalise sur les étapes à suivre pour une politique terminologique bien menée, tout en tenant compte de multiples facteurs démographiques, culturels, ethnographiques et sociolinguistiques qui conditionnent une société.

1 Concepts-clés

Politique nationale de terminologie : c'est une stratégie publique, formulée au niveau de décision politique de la part d'un pays ou d'une communauté linguistique autonome, dans le but de développer ou de régler des terminologies déjà existantes ou émergentes [4].

Aménageur terminologique : il définit la politique terminologique et il prend toute décision se rapportant à la francisation, à la normalisation ou à l'harmonisation des usages [5].

Activité normative ou régulatrice des aménageurs : elle conduit à spécifier des normes de désignation et donc à choisir, parmi des désignations concurrentes, celle qui deviendra la norme / forme recommandée [6].

Aménagement linguistique: l'ensemble des mesures qu'un État arrête lorsqu'il choisit d'intervenir dans le mécanisme de la concurrence des langues sur son territoire. Il implique à la fois des décisions d'ordre politique et des choix de modes et domaines d'intervention, ce qui suppose une connaissance sociolinguistique des mécanismes de la concurrence linguistique en général et sur un territoire donné en particulier [5].

Norme terminologique : elle a comme objectif d'assurer l'efficacité de la communication spécialisée en uniformisant la dénomination de chaque notion pour les communications formelles [5].

La normalisation linguistique : c'est un processus dynamique et graduel à caractère socioculturel dans lequel une langue, à partir d'une situation instable, obtient un statut perçu comme normal. Elle comporte un ensemble de décisions politiques clés, un cadre juridique adéquat, des canaux de diffusion et d'implantation précis et elle doit aussi prévoir une série d'actions stratégiques et de mesures d'intervention destinées à modifier l'évolution «naturelle» d'une langue. La normalisation offre d'importants avantages, notamment par une meilleure adaptation des produits, des processus et des services aux fins qui leur sont assignées, par la prévention des obstacles au commerce en facilitant la coopération technique internationale [7].

2 Nouveau cadre théorique de la terminologie

Selon Auger, trois grands courants existent en terminologie ; la terminologie orientée vers la linguistique -écoles de Vienne, de Prague et de Moscou-, la terminologie orientée vers la traduction -l'origine des travaux réalisés par les organismes internationaux multilingues- et celle-ci orientée vers la planification linguistique -liée d'abord à des projets de revalorisation des langues en situation minoritaire sur leur propre territoire [8].

Le point le plus discuté en matière de terminologie reste celui de la distinction entre «terme spécialisé» et «mot» de la langue générale. La terminologie a non seulement indiqué clairement l'écart entre «mot» et «terme» mais elle a également mis en relief quelques différences à propos d'autres aspects des fondements, de la méthodologie et des applications afin de mettre en évidence plus nettement les différences entre le lexique et la terminologie.

Les termes, en plus d'être des unités grammaticales à trois dimensions (formelle, conceptuelle et fonctionnelle) qui font partie d'un système grammatical, ils sont aussi des unités pragmatiques de communication et de référence. Ils apparaissent dans des discours spécifiques, réalisés par des individus aux caractéristiques déterminées et dans des situations concrètes de communication [9].

La terminologie comme discipline et comme activité a besoin d'un regard nouveau qui la rapproche de sa dimension sociale et pragmatique. Les termes ont une valeur sociale dans la seule mesure où ils sont réellement utilisés dans la communication.

En effet, de nouveaux termes sont introduits dans une langue, soit pour remplir une lacune, soit pour remplacer un terme déjà existant mais insuffisant. En ce qui concerne cette évolution de terminologie, il y a deux approches : le travail terminologique descriptif et prescriptif. La première observe et analyse l'émergence de nouveaux termes tandis que la deuxième constitue un accord de la part des utilisateurs afin d'adopter un terme commun, utilisé dans des situations données. Celle-ci comprend l'unification terminologique, la standardisation et l'harmonisation.

Dans ce nouveau cadre théorique de la terminologie, où le travail terminologique devient descriptif et où il envisage de recueillir les unités dans leur contexte linguistique et communicatif réels, dans lequel les termes circulent beaucoup plus facilement entre la connaissance générale et la connaissance spécialisée, la ligne de séparation claire entre mots et termes défendue par la terminologie traditionnelle n'existe plus [10].

3 Critères assurant le succès des politiques nationales de terminologie

Il est à mentionner qu'il y a des critères assurant le succès des politiques nationales de terminologie: l'adoption d'approches intégratives et coopératives, des principes du management des ressources humaines et du e-learning, le rapport direct avec l'évolution technologique permettant l'usage constructif des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des Technologies du Langage Humain (TLH), la considération de méthodes basées sur la recherche, la sauvegarde d'un degré élevé d'éducation et d'expertise linguistique en constituent les plus importants.

Plus précisément, la nécessité d'une conception systématique, de la formulation, de l'implantation, de l'opération, de la promotion et du maintien d'une politique de terminologie, avec des objectifs et des perspectives bien précis est indéniable. Pour la réalisation d'une

telle politique terminologique, l'existence de réseaux d'information est indispensable. En outre, l'établissement d'infrastructures organisationnelles et techniques est aussi important.

De l'autre côté, depuis le début des années 1970, l'apport de l'informatique à la terminologie a presque exclusivement concerné les systèmes de bases de données relationnelles visant au stockage, au traitement et à la diffusion des termes. D'ailleurs, Wüster considère l'informatique comme un des domaines constitutifs de la terminologie [11].

Dans l'évolution de l'informatique au service de la terminologie, les ordinateurs sont utilisés comme des instruments de stockage de l'information pour des raisons bibliographiques et terminologiques. On assiste aussi à l'amélioration de la structure des banques de données et des systèmes de classification conceptuelle et à l'émergence de travaux reliés à l'intelligence artificielle. L'ordinateur peut effectuer des travaux réalisés autrefois par le terminologue : la sélection de documents pour une recherche terminologique, le dépouillement, la rédaction de fiches automatisées, l'élaboration de dossiers de normalisation à partir des informations de différentes bases de données ou l'extraction de nouvelles notions.

En ce qui concerne la sauvegarde d'un degré élevé d'éducation et d'expertise linguistique, il est à noter que l'enseignement de la terminologie ne peut pas faire abstraction du contexte social dans lequel le futur terminologue devra s'inscrire. Pour établir un programme international de formation en terminologie, il faut prendre en compte des éléments suivants : la terminologie est une discipline organisée qui ne peut s'improviser. C'est pourquoi, une formation convenable en terminologie doit nécessairement comprendre des aspects théoriques, méthodologiques et techniques ainsi qu'une formation pratique en milieu de travail.

4 Etapes à suivre pour une politique de terminologie

Indépendamment de la situation économique, sociale et politique d'un pays, les étapes à suivre pour une politique de terminologie bien menée se résument à quatre phases: celle de la préparation, de la formulation, de l'implantation et du soutien de l'infrastructure de terminologie [12].

Ces principes directeurs pourraient être adoptés aussi au niveau régional ou local, pour une ou plusieurs communautés linguistiques en suivant la simplification du modèle présenté.

- 1 **Préparation:** vu que la formulation et l'implantation d'une politique de terminologie constituent des phases assez compliquées, le processus doit être bien préparé. En particulier, cette phase peut comprendre:
 - a. L'évaluation de l'environnement linguistique et terminologique ainsi que de la législation existante. Cela devrait identifier l'existence des barrières sociales et psychologiques par rapport à une politique de terminologie, l'attitude de la communauté linguistique face à la terminologie, l'impact de cette politique sur autres politiques et stratégies. Il est aussi important qu'elle comprenne une analyse des profits directs / indirects et des coûts estimatifs concernant la formulation et l'implantation de la politique de terminologie. Les objectifs et le but de cette politique doivent être bien clarifiés. Cette phase peut prendre aussi la forme d'une étude de cas. L'existence d'un document comprenant une introduction à l'environnement physique, social, économique et administratif, une évaluation des objectifs nationaux majeurs, une évaluation de la situation socio-économique des communautés linguistiques impliquées, de la terminologie nationale, des ressources linguistiques et des institutions relatives se considère indispensable.
 - b. La planification des activités capables de créer une conscience de langage. Des initiatives officielles encourageant la prise en conscience de la nécessité d'adoption d'une telle politique de terminologie devraient se mettre en avance. L'étude de documents existants (recherches, études déjà réalisées), d'exemples et d'expériences d'autres pays / communautés linguistiques pourraient faciliter ce processus.
 - c. La recommandation de méthodologie. Un schéma détaillé indiquant la méthodologie la plus appropriée et la procédure à adopter doit être préparé.
 - d. La préparation de documents préliminaires, pour consolider les résultats de l'étude et de l'évaluation réalisée.
 - e. L'organisation d'un processus de consultation national, sous forme d'interviews, études etc.
- 2 **Formulation:** chaque communauté linguistique peut avoir de besoins différents, selon sa culture et sa situation sociale, économique et politique. Cette phase comprend les étapes suivantes :

- f. la préparation d'une proposition de la politique de terminologie. Dans cette proposition, le but, les objectifs, les profils, les directions générales à suivre dans la phase de l'implantation doivent être formulés de façon que le processus de la prise de décision politique soit facilité.
 - g. La préparation d'un plan de coordination de cette politique avec d'autres politiques. Des données provenant de ressources nationales et internationales du domaine social, financier, scientifique/ technique, culturel sont indispensables. En général, la planification terminologique peut être liée à la stratégie générale de développement ou à d'autres stratégies/politiques.
 - h. La préparation d'un plan pour l'implantation du projet. Cette étape est très importante pour l'implantation de la politique de terminologie. Le plan doit comprendre la sélection des stratégies adéquates à la réalisation des objectifs visés, l'attribution des priorités, la répartition des ressources pour l'implantation des programmes relatifs et une proposition pour le mécanisme de coordination.
 - i. La présentation du document et du plan d'implantation. Le document final doit être clairement planifié, pas très long, contenant des informations précises et actuelles, étant donné qu'il va être utilisé comme une base pour le texte légal final et un point de référence.
 - j. La prise de décision par rapport à la politique finale. L'approbation officielle peut se réaliser de modes différents : la promulgation d'une loi, l'adoption d'un corps d'implantation etc.
- 3 **Implantation:** une politique de terminologie doit être conçue en relation avec d'autres politiques nationales puisqu'elle a un impact important sur la totalité de la vie professionnelle d'un pays. C'est pourquoi il serait convenant d'assurer la participation des institutions impliquées. Cette phase peut comprendre:
- k. le management total de l'implantation. Selon la grandeur de la communauté linguistique, la complexité de la situation et le but de la politique de terminologie, l'implantation peut être gérée par une ou plusieurs institutions gouvernementales, un comité, une institution/organisation déjà existante ou récemment établie.
 - l. La planification opérationnelle et organisationnelle de l'implantation. Basées sur des recherches et des recommandations réalisées, des décisions doivent être

prises concernant l'établissement d'un mécanisme de coordination, la formulation d'un plan d'action, la répartition de ressources humaines et financières ainsi que l'implantation d'un mécanisme d'inspection. L'implantation doit s'accompagner d'un mécanisme d'évaluation.

m. La planification d'activités de publicité et de promotion. Pendant la phase de l'implantation, la publicité et la promotion sont très importantes pour assurer le succès, à travers la sensibilisation du public général. Il n'est pas souhaitable qu'un fossé se creuse entre les véritables utilisateurs de la terminologie et les organismes officiels. Même ces mesures-là doivent être attentivement et systématiquement dessinées, réalisées et évaluées.

4 **Soutien de l'infrastructure de terminologie:** des experts en politique terminologique sont requis pour que certains pièges au niveau de l'implantation d'une politique de terminologie soient évités. Parallèlement, un plan d'action systématique concernant la formation des experts en terminologie ainsi que la collaboration entre les terminologistes, les spécialistes, les traducteurs, les linguistes et les éducateurs sont considérés nécessaires. Des contributions provenant du secteur privé ne doivent pas être sous-estimées. En outre, des institutions qui fournissent des services de terminologie jouent un rôle important dans la collection, la documentation, la systématisation et la dissémination de l'information terminologique. Des institutions nationales peuvent délivrer des produits multilingues, coordonner la production des terminologies, créer une base de données nationale concernant la terminologie, disséminer des informations terminologiques aux utilisateurs, aux clients ou aux collaborateurs ou se charger de la réalisation des projets terminologiques.

5 Conclusion

Selon la Déclaration de Bruxelles pour une Coopération Terminologique Internationale, les Etats, les gouvernements, les organismes intergouvernementaux, les organisations internationales ainsi que les entités impliquées dans les politiques linguistiques sont appelés à promouvoir la mise en place des programmes de financement particulier pour le travail terminologique, et surtout pour le développement et la mise à jour des terminologies. En outre, - compte tenu du nombre grandissant des pays émergents qui entreprennent la mise en œuvre de politiques linguistiques - ils doivent assurer la formation de leurs experts aux principes et méthodes de la terminologie dans le contexte du développement durable et

assurer autant que possible un soutien aux experts de ces pays afin de leur permettre de participer activement aux activités terminologiques internationales [3].

Dans ce contexte, de nombreux pays ont adopté une politique de coopération internationale en échangeant d'informations terminologiques, bibliographiques et factuelles, en réalisant de projets communs de terminologie appliquée (dictionnaires, logiciels, bases de données), des actions de promotion et de développement linguistiques et en formant de terminologues.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Cabré M.T., *La terminologie, Théorie, méthode et applications*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, p.21.
- [2] Gambier Y. «Pré-supposés de la terminologie : vers une remise en cause», *Cahiers de linguistique sociale*, 1991, no 18, pp.31-58.
- [3] *La Déclaration de Bruxelles pour une Coopération terminologique Internationale*, Bruxelles, 2002.
- [4] UNESCO, *Guidelines for Terminology Policies, Formulating and implementing terminology policy in language communities*, Paris, 2005, p.4.
- [5] Corbeil J.C., «La terminologie: une discipline au service d'objectifs multiples», paru dans www.ehu.es/euskalosasuna/baliabideak/liburutegia/01Corbeil.pdf le 10/05/2007.
- [6] Gouadec D., «Terminologie et terminographie : le point de la situation», *Terminologie – Terminotique, outils, modèles et méthodes*, Actes de la Première Université d'Automne en Terminologie, Rennes, 21-26/09/ 1992, p.48.
- [7] ISO/IEC Guide 2/1991 (E/FR).
- [8] Auger P., «La terminologie au Québec et dans le monde, de la naissance à la maturité», *Actes du sixième colloque OLF-STQ de Terminologie*, Québec, 1988 : 27-59.
- [9] Béjoint H. & Thoiron P. (dirs), *Le sens en terminologie*, P.U.L., 2000 , p.16.
- [10] Cabré M.T., «Sur la représentation mentale des concepts : bases pour une tentative de modélisation» dans Béjoint H. & Thoiron P. (dirs), *Le sens en terminologie*, P.U.L., 2000 , p.37.
- [11] Wüster E., «L'étude scientifique générale de la terminologie, zone frontalière entre la linguistique, la logique, l'ontologie, l'informatique et les sciences de choses», Rondeau G. & Felber H. (réd.), *Textes choisis de terminologie*, 1981, p.102.
- [12] UNESCO, *Guidelines for Terminology Policies, Formulating and implementing terminology policy in language communities*, Paris, 2005, pp.22-30.

Glossaire

- planification de terminologie
- les politiques et les stratégies de la terminologie
- politique nationale de terminologie
- aménageur terminologique
- activité normative ou régulatrice des aménageurs
- aménagement linguistique
- norme terminologique
- normalisation linguistique
- mot
- terme
- ορολογικός σχεδιασμός, σχεδιασμός ορολογίας
- οι πολιτικές και στρατηγικές ορολογίας
- εθνική πολιτική ορολογίας
- Υπεύθυνος ορολογικού σχεδιασμού
- τυποποιητική ή κανονιστική δραστηριότητα των Υπευθύνων ορολογικού σχεδιασμού
- γλωσσικός σχεδιασμός
- πρότυπο ορολογίας
- γλωσσική τυποποίηση
- λέξη
- όρος

Diplari Christine

Enseignante de FLE

80, rue Ierotheou
Patras, 26222, Grèce
2610-340628
mfcdipla@upatras.gr